

RAPPORT D'ACTIVITE

2023

Dispositif Ukraine



I. INTRODUCTION

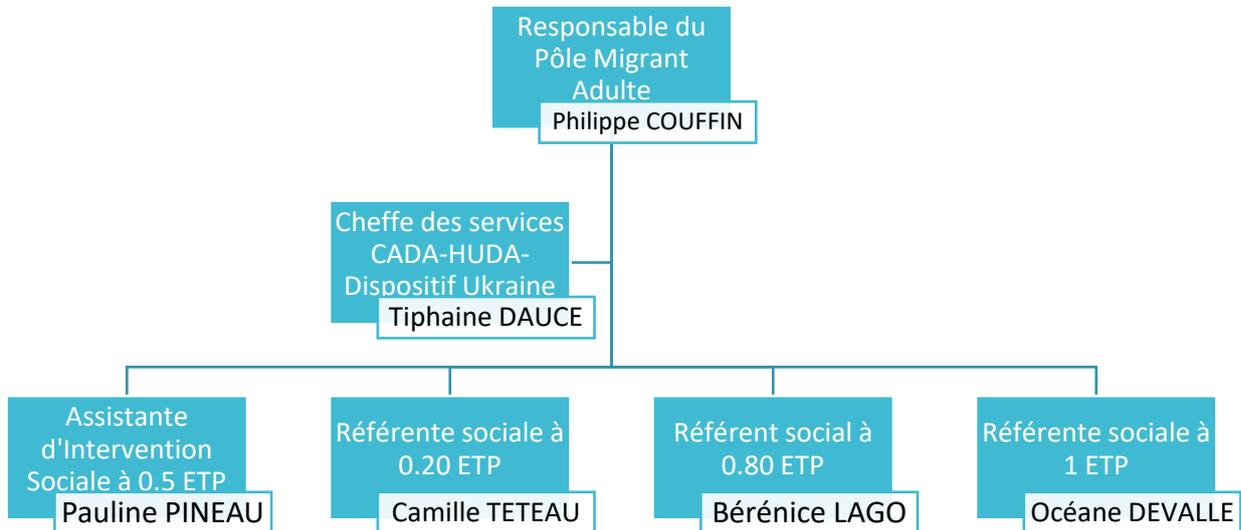
Pour beaucoup des personnes accompagnées sur le service, l'année 2023 a été la deuxième année vécu hors de leur pays d'origine ; une année où ils ont dû décider de leur avenir pour sortir de cette situation d'attente compte tenu de la persistance de l'incertitude liée à l'invasion russe en Ukraine.

Table des matières

I. INTRODUCTION.....	- 2 -
II. LE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF UKRAINE.....	- 3 -
III. L'ACCUEIL AU SEIN DU DISPOSITIF UKRAINE.....	- 4 -
1. Les logements.....	- 4 -
2. Les personnes accueillies sur le service	- 5 -
a) Les admissions.....	- 5 -
b) Les personnes présentes pendant l'année 2023	- 6 -
c) Les sorties du dispositif.....	- 7 -
3. L'accompagnement social proposé	- 7 -
IV. PERSPECTIVE 2024.....	- 12 -

II. LE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF UKRAINE

Au 31/12/2023, l'équipe sociale est constituée de 2,5 ETP :



En complément, les services généraux (Parc Immobilier et Maintenance) assurent la captation, l'aménagement et la maintenance des logements.

- Les locaux

Lors de la création du service en 2022, les services situés au 209 bis route de Clisson ont accueilli l'équipe du Dispositif Ukraine. En avril 2023, nous avons intégré des locaux au 112 rte de la Gare à Vertou qui disposent de 3 grands bureaux ainsi qu'une salle de réunion/salle d'attente et une tisanerie. Ces locaux spacieux et lumineux, sont parfait pour accueillir les familles et favoriser une belle cohésion d'équipe.

- Les réunions

L'équipe se réunit tous les quinze jours. Les travailleurs sociaux bénéficient aussi de séances d'ADP partagées avec les équipes du CADA et de l'HUDA.

- La contractualisation :

Lorsque les ménages intègrent le service, nous signons une convention d'occupation précaire, issue d'un travail de collaboration avec les autres opérateurs d'IML Ukraine que sont l'Étape, Aurore, Solidarité Estuaire, UFUT (annexe 3).

- Les bonnes pratiques :

Pendant l'année 2023, nous avons mis à jour le registre des pratiques établi en 2022.

- Les réunions inter-associatives

2 réunions inter-associatives ont été organisées avec les travailleurs sociaux intervenant sur les services d'IML Ukraine, celles-ci ont permis de l'interconnaissance et des échanges de pratique.

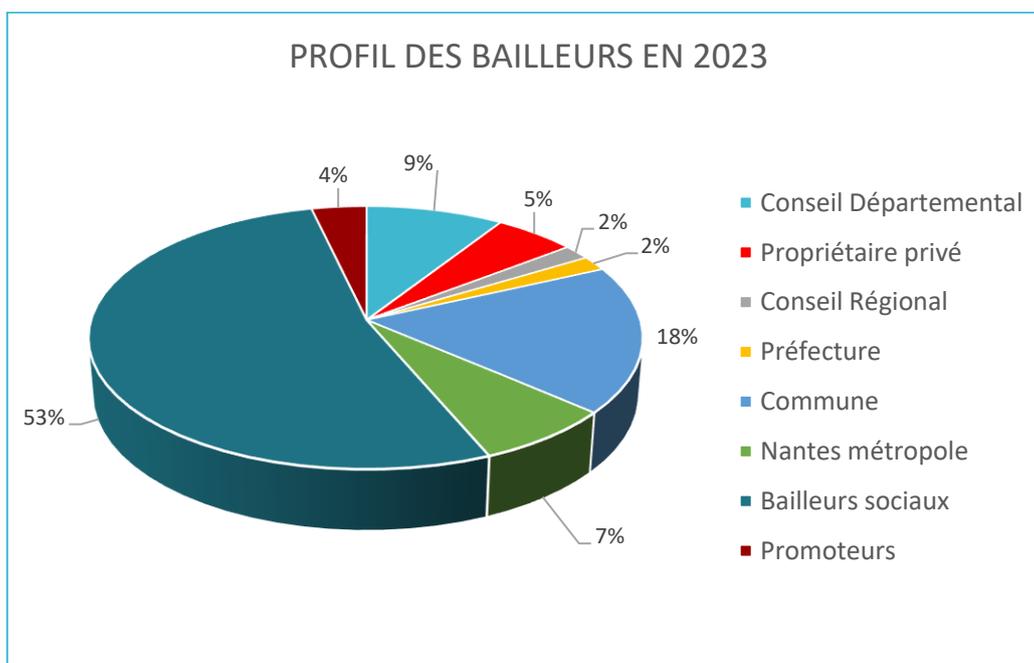
- La communication avec les services de l'État :

Chaque semaine, nous informons la DDETS des mouvements (entrées/sorties) et des places disponibles via un tableau.

III. L'ACCUEIL AU SEIN DU DISPOSITIF UKRAINE

1. Les logements

Pendant l'année 2023, 55 logements ont été conventionnés.



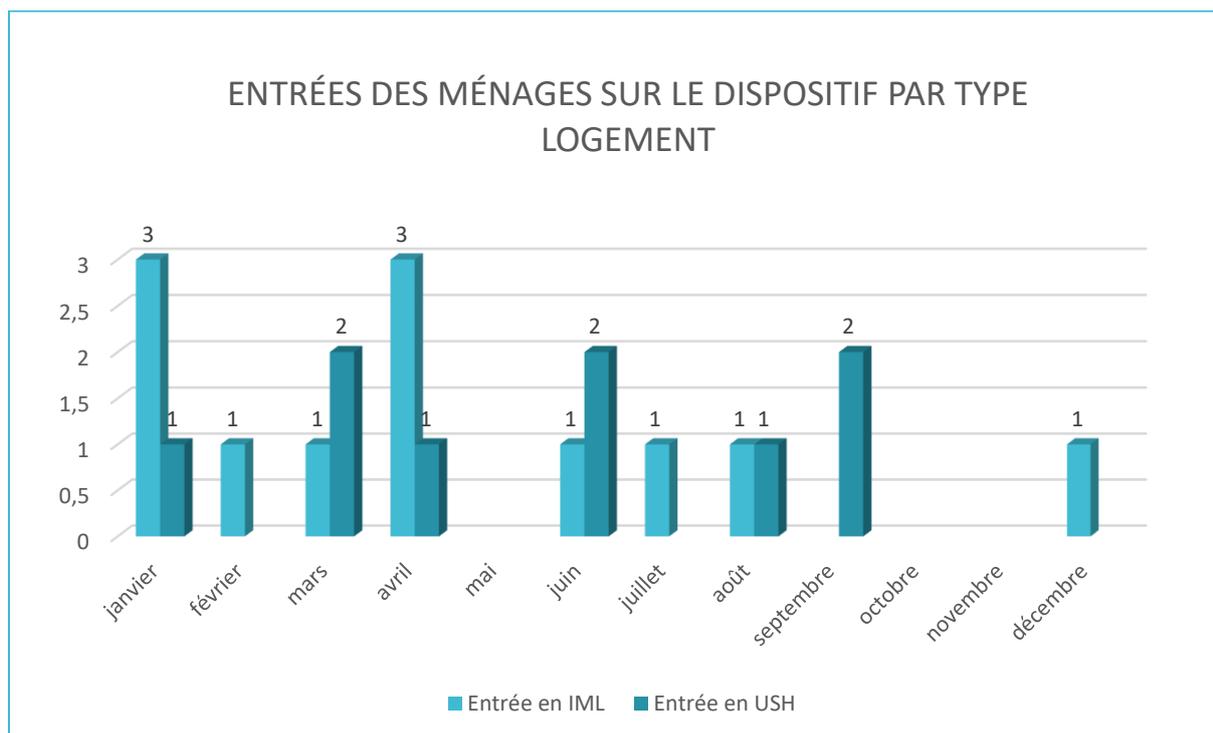
Les bailleurs sociaux représentent pour l'année 2023 plus de la moitié des logements, pour 20% en 2022. En contrepartie, le taux de bailleurs privé a baissé de 20% à 5%. Au 31/12/2023, un seul propriétaire privé accueille encore un ménage.

Les orientations sur les logements sociaux sont toujours pilotées par la DDETS. 9 ménages ont intégré le service en logement social via le régime du bail glissant. Parmi les ménages accueillis depuis 2022 sur des logements mis à disposition, 14 ont basculé en logement social (bail glissant), dont 10 en 2023.

2. Les personnes accueillies sur le service

a) Les admissions

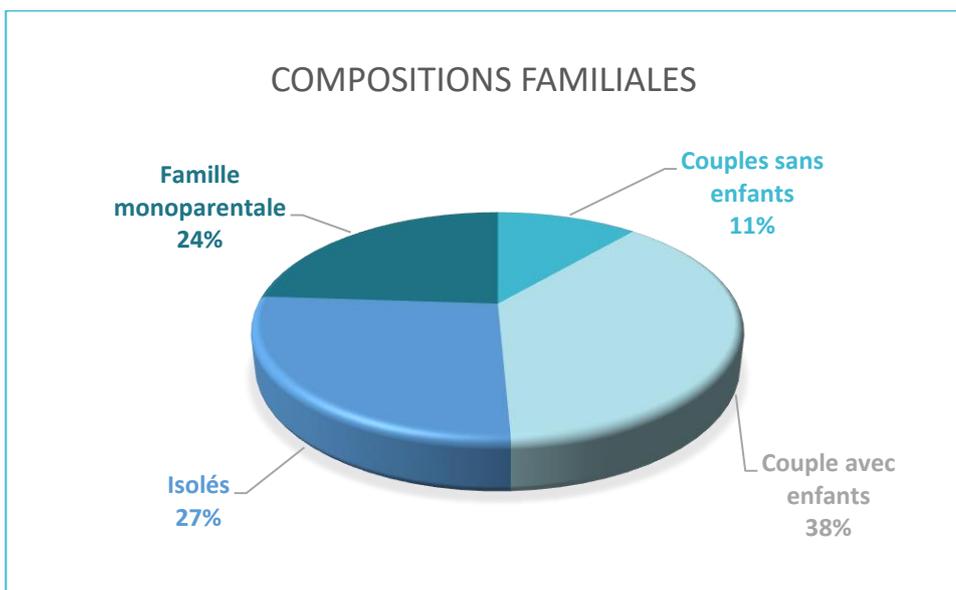
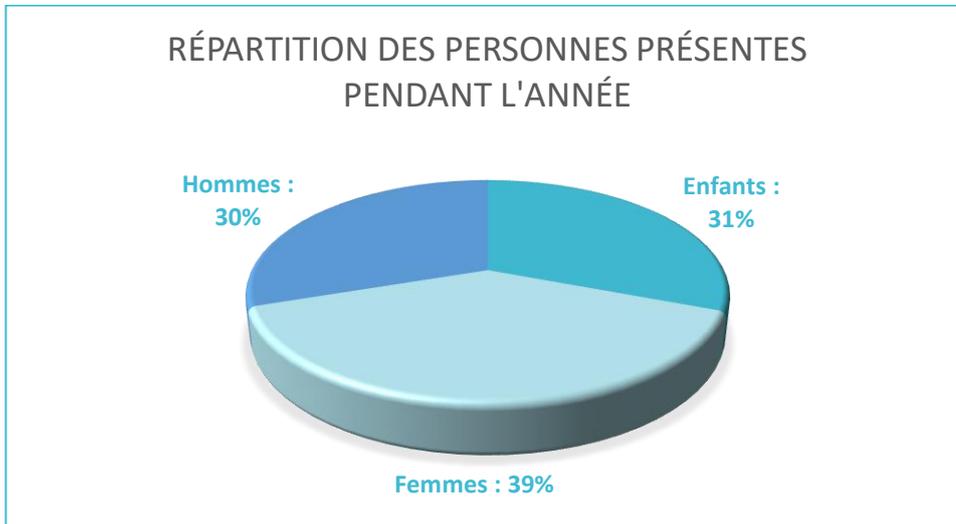
Nous avons admis 21 ménages en 2023 soit 64 personnes.



Certains ménages ont intégré le dispositif via le système de labellisation (USH) dans des logements sociaux non meublés, alors que d'autres étaient accueillis sur des logements meublés mis à disposition via l'ASBL (IML). Les admissions ont eu lieu en fonction de la disponibilité des logements.

b) Les personnes présentes pendant l'année 2023

Sur les 192 personnes accueillies, 119 sont des adultes et 73 des enfants.

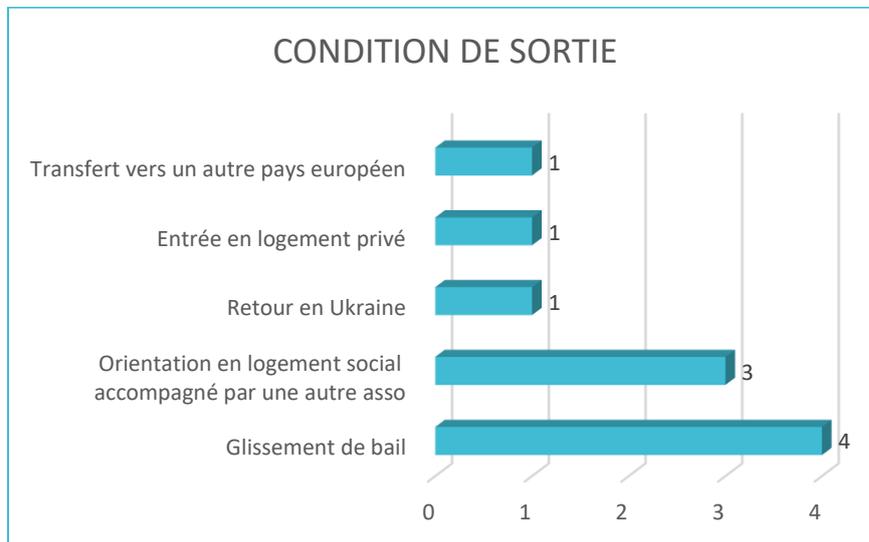


Nous constatons que la moitié des ménages accueillis sont des isolés et familles monoparentales, l'autre moitié étant en couple.

Ce sont 67 ménages qui ont été accompagnés en 2023.

c) Les sorties du dispositif

11 ménages soit 28 personnes ont quitté le dispositif.



3. L'accompagnement social proposé

Chaque ménage bénéficie d'un accompagnement social effectué par un travailleur social dont la mission est de permettre aux déplacés ukrainiens de bénéficier des droits afférents à leur situation.

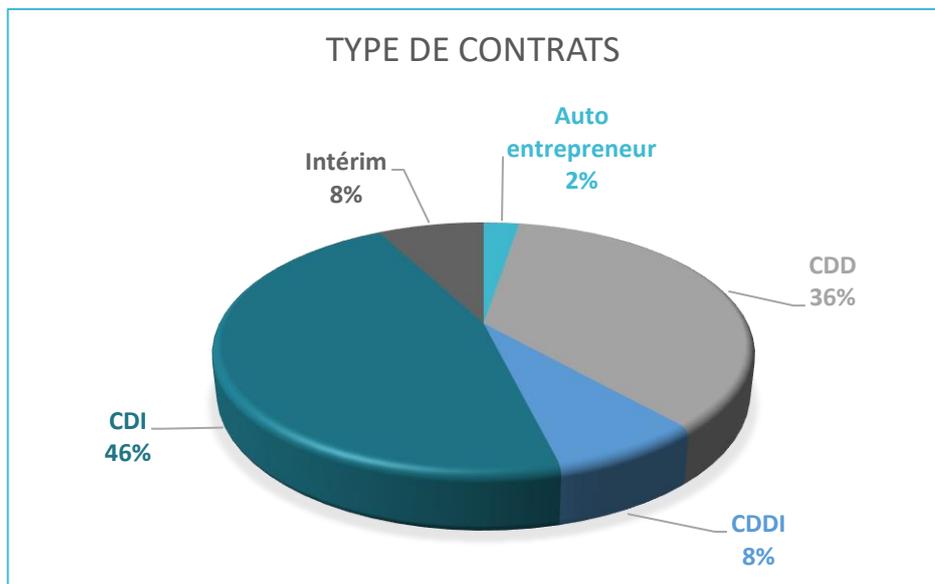
L'ouverture et le renouvellement des droits :

L'accompagnement a consisté dans l'ouverture et le renouvellement des droits lorsque ceux-ci ne l'étaient pas. En fonction des secteurs géographiques d'intervention, mais aussi des propriétaires des logements mis à disposition, l'équipe travaille en collaboration avec les Centres Communaux d'Action Sociale et les EDS.

L'objectif étant que les personnes accompagnées acquièrent de l'autonomie dans leurs démarches par la compréhension du système social français.

L'insertion professionnelle :

Au 31/12/2023, sur 100 adultes, 41% sont en emploi. Dont 75% à temps complet.



13% sont âgés de plus de 65 ans et donc non employables.

La plupart des emplois sont sur leur secteur d'hébergement, ce qui facilite aussi leur intégration à la vie sociale du territoire.

En ce qui concerne les postes occupés, ils sont très variés. Pour les personnes ukrainiennes qui ne maîtrisent pas la langue française occupent des postes d'agent d'entretien, de technicien de service, d'aide-cuisinier, de manutentionnaire ou de maraîchage.

D'autres, plus à l'aise avec la langue française écrite et orale ou parlant anglais, occupent des postes d'ouvrier de production, d'employé de restauration, de technicien qualifié dans différents domaines (écologie, informatique notamment), mais aussi dans le domaine de la santé.

Les travailleurs sociaux sont également amenés à orienter les personnes accompagnées vers Pôle Emploi ou la mission locale (pour la rédaction d'un CV, d'une lettre de motivation ou de préparation d'un entretien), afin de cibler au mieux leurs projets et capacités. Cette orientation peut permettre d'accéder à une formation en français.

Enfin, les personnes les plus éloignées de la langue française, ayant des problèmes de santé, des difficultés physiques, peuvent prétendre à des Chantiers d'Insertion.

La scolarité :

La scolarité est une question abordée dès le début de l'accompagnement, car c'est une priorité pour de nombreuses familles. Ainsi, le partenariat avec les mairies, pour les écoles primaires et l'académie pour les collégiens et lycéens, est très important. Certaines familles souhaitent cependant que leurs enfants puissent garder du temps pour suivre les cours ukrainiens en ligne. Nous avons été amené à participer à des équipes éducatives sur sollicitation des familles et des directeurs ou des proviseurs d'établissements.

L'insertion sociale :

Un sondage « bien-être en France » mené auprès des personnes accompagnées, nous a permis de découvrir que la difficulté à trouver du travail pour certains et la difficulté d'apprendre le français pour d'autres était problématique.

Nous avons donc effectué des recherches pour trouver des cours de français accessibles via des applications mobiles et des associations locales, nous avons créé des flyers et communiqué auprès des familles.

Plusieurs dispositifs permettent aux familles de bénéficier de cours de français, via l'OFII, ou de cours ponctuels proposés par le Centre d'Accueil des Réfugiés Ukrainiens ou à la Maison de l'Europe. Ils peuvent ensuite obtenir un certificat attestant de leur niveau, leur permettant de trouver un emploi plus adapté à leurs compétences et d'acquérir une meilleure autonomie sur le territoire.

Nous avons mis en place une action collective sur le fonctionnement des impôts : à laquelle 35 personnes ont assisté sur plusieurs demi-journées. Cela a permis d'apporter beaucoup d'explications et de réponses sur le fonctionnement des impôts en France.

Afin de participer au développement de la citoyenneté des personnes accompagnées nous avons aussi décidé d'envoyer par mail, des listings répertoriant les sorties culturelles et de loisirs en fonction des communes habitées.

La santé :

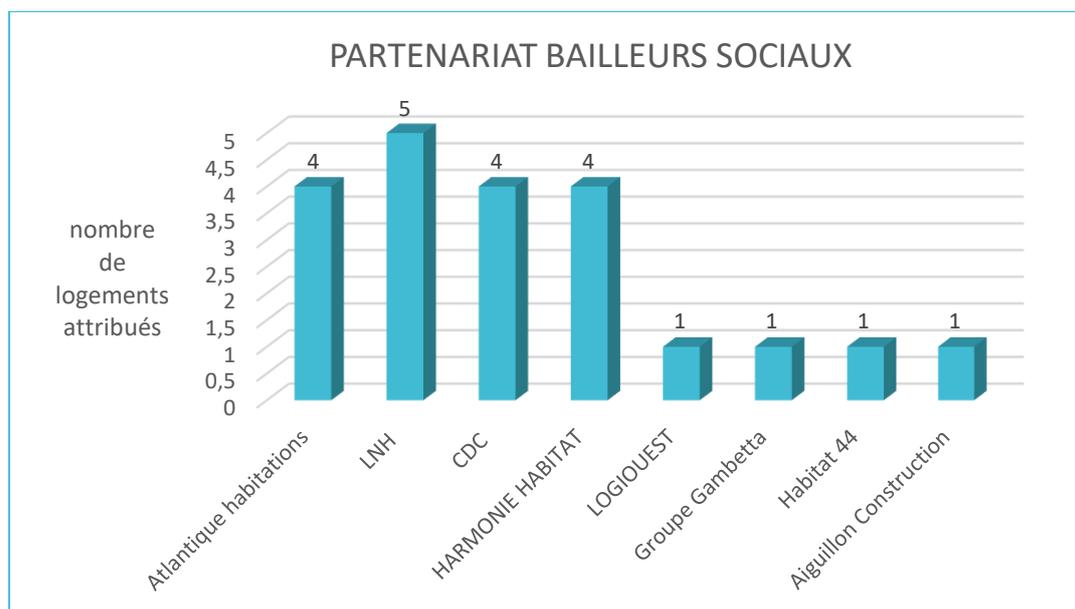
Certaines familles ont des problématiques de santé. Les travailleurs sociaux accompagnent les familles dans la recherche d'un médecin traitant et/ou de spécialistes et dans l'utilisation de l'application Doctolib. Des problématiques de santé plus importantes sont également identifiées et un travail en collaboration avec les assistants sociaux de l'hôpital, les infirmiers scolaires, les psychologues scolaires est alors nécessaire.

La question de la dépendance et du grand âge est toujours assez peu travaillée, étant donné que les dispositifs existants aujourd'hui ne permettent pas de mettre en place des actions concrètes pour accompagner au mieux les personnes bénéficiant de la protection temporaire avec ces problématiques ne pouvant bénéficier de la PCH, ASPA...

Le logement :

☞ Protocole USH :

Pour les personnes ayant pour projet une installation durable en France et dont les revenus permettent un accès au logement en tant que locataire en titre, nous avons procédé à leur labellisation dans le cadre du protocole USH. Suite à cette labellisation, l'assistante d'intervention sociale est en charge de proposer les ménages, ou répondre aux propositions des bailleurs. Un travail de partenariat et d'interconnaissance a été mené tout au long de l'année 2023 ce qui a permis d'identifier l'ASBL44 comme interlocuteur du secteur Sud Loire.



21 propositions de logements ont été faites par des bailleurs sociaux en 2023. 10 ménages ont basculé d'un logement mis à disposition de l'ASBL (IML) vers un logement social suite à une demande de labellisation que nous avons sollicité.

Lors de leur entrée en logement social, nous accompagnons les ménages dans l'acquisition de mobilier, neuf ou d'occasion. Pour cela, nous pouvons être amenés à solliciter des aides financières notamment auprès de l'association Logement Fraternité.

Nous accompagnons aussi dans les démarches d'ouverture des énergies et fluides. Passé ces premières démarches, nous travaillons à l'intégration sur le secteur d'habitation afin que les personnes puissent ensuite connaître les relais nécessaires si besoin (EDS, notamment).

☞ « IML Ukraine Classique »

Beaucoup des ménages accompagnés ne sont toujours pas déterminés quant à leur avenir. Nous travaillons donc avec eux sur des problématiques du quotidien en termes de santé, scolarité (certains enfants font le double cursus : français en présentiel et ukrainien en ligne), cours de français, mais aussi accès à l'emploi. Il est plus difficile de se projeter sur du long terme.

En effet, beaucoup espèrent pouvoir retourner en Ukraine après la guerre. Nous nous devons de respecter ce choix, mais constatons que pour certains l'accompagnement social tel que nous le connaissons n'est pas forcément nécessaire. En effet, leur parcours de vie en Ukraine fait qu'ils sont autonomes, passé la méconnaissance du système français à leur arrivée. Nous sommes là en soutien aux personnes et aux bailleurs si besoin.

IV. PERSPECTIVE 2024

La situation en Ukraine n'étant toujours pas favorable au retour des déplacés dans leur pays, l'État français a reconduit les subventions pour les 6 premiers mois de l'année 2024.

Nous continuons d'accompagner les personnes en logement dans le cadre de leur projet. Cependant la question des personnes éloignées du milieu de l'emploi, âgées de plus de 65 ans ou en situation de handicap est préoccupante en l'état actuel des droits afférents à la protection temporaire.

D'autre part, la protection temporaire est renouvelée jusqu'à concurrence de 3 ans, la question du droit au séjour passé cette date nous interroge aussi. Dans ce cadre certains ménages sollicitent une protection internationale auprès de l'OFPRA qui a délivré en 2023 des protections subsidiaires et des statuts de « réfugié » à des ressortissants ukrainiens sous « protection temporaire ». D'autre font aussi des demandes de carte de séjour mention « salarié » pour garantir leur droit.